



ANIÈRES

AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

Nomination de trois administrateurs provisoires pour la commune d'Anières dès le 14 novembre 2018

Anières, le 20 novembre 2018

Chères Aniéroides, chers Aniéroides,

En raison de l'absence de durée indéterminée de Monsieur le Maire Antoine Barde, le Conseil d'Etat a nommé Mmes Christiane Favre et Caroline Benbassat-Dufour et M. Pascal Wassmer en qualité d'administrateurs provisoires de la commune d'Anières, à compter du 14 novembre 2018.

Cette décision intervient en application de l'article 96 de la loi sur l'administration des communes, qui prescrit que si les autorités d'une commune ne peuvent pas être régulièrement constituées, ou sont momentanément empêchées d'exercer leurs fonctions, le Conseil d'Etat désigne un ou plusieurs administrateurs jusqu'à ce que la situation normale soit rétablie et fixe leurs attributions.

Pour rappel, le mandat d'un administrateur provisoire est le suivant :

- expédier les affaires courantes ;
- prendre toutes mesures conservatoires nécessaires pour préserver les intérêts de la Commune, en accord avec le Conseil d'Etat ;
- faire régulièrement rapport au Conseil d'Etat sur l'exécution du mandat.

Dans l'intervalle, les administrateurs, le Conseil municipal et le personnel de la Mairie souhaitent un prompt rétablissement à leur Maire.

Ils mettront tout en œuvre pour que la vie communale se poursuive dans la sérénité.

Les Administrateurs